

Revue hebdomadaire
sauf périodes de congés

40 n° annuels
Distribution par courriel
ISSN : 1958-5519

Diffusion par Localjuris
Formation
5, rue Henry Chambellan
21000 DIJON
SARL au capital social de
7 500 euros –
n° SIRET
447 717 943 00016 R.C.S.
Dijon
Fax : 03.80.56.87.76,
Téléphone 06.30.43.87.69
Site internet :
<http://www.localjuris.com.fr>

Gérant et directeur de
publication
Dominique Fausser

Abonnement annuel
- individuel : 120 € TTC
- pour les personnes morales
avec libre droit de
reproduction interne à leurs
personnels et dirigeants :
250 € TTC par tranche
commencée de 250 salariés
en effectif total de
l'établissement ou de
l'organisme public
ordonnateur, plafonné à
1.000 euros.
- vente au n° 15 € TTC

Décisions Référence et indice de classement d'apport au droit positif de * à *****	Sommaire des thèmes traités et des commentaires	Pages
Commentaires détaillés		
*****	<p>► Thème : - Réglementation des marchés passés par la Commission de l'Union européenne. - <i>Interprétation au regard des directives de marchés publics</i> - <i>Notion d'offre anormalement basse.</i> - <i>Erreur dans une offre ne pouvant être considérée comme manifeste.</i> - <i>Irrégularité du rejet d'une offre, mais absence de perte de chance du candidat.</i></p> <p>1. Les marchés publics passés par la Communauté de l'Union européenne : spécificité et convergence avec le droit communautaire des marchés publics. 2. Une analyse sur la gestion des offres anormalement basses pleinement applicable aux marchés européens en application des nouvelles directives. 3. Vers un principe général de droit de la défense des concurrents, dès qu'un niveau minimum de prix ou de qualité est mis cause. 4. La problématique non résolue de l'utilisation d'un critère de volume horaire dans des marchés de nettoyage. 5. Les autres enseignements de ce jugement.</p> <p>Conseils aux acheteurs soumis aux procédures du Code des marchés publics et aux contrats de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005. Conseils aux candidats à ces contrats.</p>	3 à 19
****	<p>► Thème : - Recours d'un contribuable. - <i>Résiliation d'une concession de travaux passée à la suite d'une procédure irrégulière.</i> - <i>Invocation inopérante de l'article 6 §1 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et du caractère contradictoire de la procédure.</i> - <i>Aptitude à pouvoir transiger et absence de libéralité.</i> - <i>Manœuvres frauduleuses non prouvées.</i> - <i>Enrichissement sans cause et indemnisation des dépenses utiles du cocontractant.</i></p> <p>1. La saga contentieuse d'un contribuable devenu élu local. 2. Une victoire du contribuable à la Pyrrhus. 3. Le présent arrêt évoque des points de procédures contentieuses intéressants. 4. Enrichissement sans cause, vice de consentement et éventuels délits commis par des élus. 4. Les recours du contribuable : essai de clarification.</p> <p>Conseils pratiques aux contribuables des collectivités territoriales et de leurs groupements Conseils pratiques aux titulaires de contrats publics.</p>	20 à 26
*****	<p>► Thème : - Contentieux des erreurs matérielles des décisions de justice. - <i>Injonction sur le paiement du solde du marché.</i></p> <p>1. Le recours en exécution d'une décision de justice. 2. Une solution implicite par le recours en rectification d'erreur matérielle.</p> <p>Conseils pratiques aux requérants de décisions de justice administrative.</p>	27 à 30

****	<p>► Thème : - <i>Responsabilité des constructeurs et effets de la réception de l'ouvrage et le caractère définitif des décomptes.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Responsabilité contractuelle du maître d'oeuvre pour faute technique.</i> - <i>Action récursoire en responsabilité quasi-délictuelle à l'encontre de l'entrepreneur.</i> - <i>Forclusion de la procédure d'instruction.</i> <p>1. Les régimes de responsabilité des constructeurs selon la réception de l'ouvrage et le caractère définitif des décomptes, et leurs conséquences en appel en garantie. 2. La recevabilité des fondements de responsabilités des constructeurs au regard de la procédure juridictionnelle administrative.</p> <p style="text-align: center;">Conseils pratiques aux maîtres d'oeuvre. Conseils pratiques aux maîtres de l'ouvrage.</p>	31 à 37
****	<p>► Thème : - <i>Commandes passées directement et irrégulièrement par la Commune.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Indemnisation de l'entrepreneur de travaux publics au titre des travaux utiles.</i> - <i>Caractère utile de travaux pour la Commune bien qu'ayant été réalisés sur le domaine public de l'État.</i> - <i>Règles de la procédure d'instruction, effet du délai raisonnable de jugement, échéance quadriennale non expirée.</i> <p style="text-align: center;">Conseils pratiques aux entreprises ayant répondu aux sollicitations urgentes d'exécution une prestation ou une fourniture.</p>	38 à 42
****	<p>► Thème : - <i>Compensation tarifaire à verser à l'exploitant d'un service public à caractère industriel ou commercial.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Calcul d'une indemnité de résiliation.</i> - <i>Intérêt légal des créances.</i> <p style="text-align: center;">Conseils pratiques aux délégataires de service public.</p>	43 à 46
***	<p>► Thème : - <i>Travaux supplémentaires réalisés par le sous-traitant.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Effet d'une décision de justice sur la revendication de paiement du sous-traitant.</i> - <i>Absence de preuve du caractère indispensable des travaux.</i> - <i>Privilège de pluviôse an II ne pouvant être invoqué par un sous-traitant.</i> <p style="text-align: center;">Conseils pratiques aux entrepreneurs sous-traitants.</p>	47 à 50
****	<p>► Thème : - <i>Participation active d'agents du pouvoir adjudicateur à des manoeuvres dolosives.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Absence de vice de consentement.</i> - <i>Absence de preuve du préjudice subi par le pouvoir adjudicateur.</i> <p style="text-align: center;">Conseils pratiques aux acheteurs publics.</p>	51 à 53
Commentaires simplifiés		
****	<p>► Thème : - <i>Prolongation du délai de validité des offres et augmentation du prix des approvisionnements.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Indemnisation augmentée de la TVA lorsqu'elle ne correspond pas à l'indemnisation d'un préjudice, mais à un solde à payer.</i> - <i>Non-indemnisation des obligations mises à la charge de l'entrepreneur selon les dispositions contractuelles.</i> 	54 à 57
*	<p>► Thème : - <i>Résiliation du marché et absence de preuve du préjudice.</i></p>	58 à 59
Auteur Dominique Fausser		
Bon de commande de l'abonnement		60